

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin |
| Herausgeber: | École fédérale de gymnastique et de sport Macolin |
| Band: | 35 (1978) |
| Heft: | 4 |
| Artikel: | Regard vers l'avenir |
| Autor: | Rätz, Willy |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-997602 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Regard vers l'avenir

Willy Rätz,
Directeur suppléant de l'EFGS

Le 18 décembre 1976, le Conseil fédéral a donné le feu vert à l'introduction d'une première étape de construction du centre sportif de Tenero dans le message des constructions 1978 du DMF. Cette décision a nécessité la préparation de plans détaillés et du devis des charges pour assurer la bonne marche de la procédure d'autorisation, engagée dans l'administration fédérale et auprès du parlement. Au début du mois de septembre, ces importants documents purent être remis dans les délais prévus – grâce à l'engagement inconditionnel de la commission de construction – aux autorités compétentes. Une décision aurait aussi dû être prise, au même moment, en ce qui concerne l'achat du terrain et les exigences administratives. Malheureusement, le temps imparti ne fut pas suffisant, de sorte que l'on ne put éviter le renvoi de la procédure, le projet figurant maintenant dans le message des constructions 1979 du DMF. Partant de cet état de fait, il est probable que les travaux pourront débuter en automne 1979. Certes, il serait possible, jusque-là, de procéder déjà à certains ouvrages de terrassement indispensables pour protéger le centre des inondations périodiques provoquées par le grossissement du lac Majeur. Une telle décision n'a toutefois pas encore été prise.

Coût probable

Nous avons vu, par ailleurs, quelles étaient les installations, les constructions et les aménagements répartis dans les différentes étapes de construction. Pour la première, le devis prévoit une dépense de 24,7 millions de francs. Ce montant ne comprend pas l'achat du terrain

(182 000 m²), la question de son prix n'ayant pas encore pu être définitivement réglée. On évalue à 11 millions et à 7 millions le coût des deuxièmes et troisièmes étapes. En conséquence, la réalisation complète du projet reviendra à quelque 42,7 millions de francs.

Un accord a été passé avec le DNS prévoyant que l'administration du centre national de la jeunesse se poursuivrait, comme par le passé, sous la forme d'une association bilatérale. Il est prévu que les deux parties désignent des délégués et forment chacune une commission ad hoc. Grâce à des contacts réciproques permanents, elles assureront la bonne marche du tandem «sport de la jeunesse» / «domaine agricole».

Un «non» menacerait l'enseignement

L'avenir du «centre sportif national de la jeunesse» de Tenero dépend de la tournure que prendront les délibérations concernant l'agrandissement dont nous venons de parler. Si la réalisation des installations et autres aménagements prévus dans la première étape s'avérait impossible, la formation sportive des jeunes ne pourrait plus être assurée de façon satisfaisante. Les responsables de cours et de stages qui vivent d'espoir, depuis si longtemps déjà, seraient amèrement déçus, et la majorité d'entre eux se verrait contraints d'éliminer Tenero de leur programme d'activité. Le cercle de ceux qui ont placé leurs espérances en la naissance de ce «centre sportif national de la jeunesse» est de plus en plus large. Il faut donc espérer que le Conseil fédéral portera sa réalisation en priorité à son programme gouvernemental et financier, même si la situation financière de la Confédération reste précaire.

